



VB/cf - Div n° 6341_04

Paris, le 29 avril 2025

PROGRAMME DE VEILLE 2025 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120

ALERTE N° 48 CONCERNANT AEROPORTS DE PARIS - ADP

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié la version 2025 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.



AEROPORTS DE PARIS - ADP

DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 15 MAI 2025

[RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG](#)

- **RESOLUTION 8 : Programme de rachat d'actions**

Analyse

La résolution autorise dans la limite de 10% du capital, le rachat par la société de ses propres actions sans exclure la possibilité de rachat en période d'OPA. Du fait de la disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, ces rachats utilisables en période d'offre sont constitutifs d'une mesure de défense contre les OPA, contraire à nos recommandations.



Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2025 : I-C 1-1

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.

Il n'est pas souhaitable qu'une assemblée générale donne par avance l'autorisation d'utiliser, au cours d'une offre publique lancée postérieurement, des dispositifs tels que le rachat d'actions ou l'émission de bons de souscription d'actions institués par la loi du 31 mars 2006.

L'AFG considère en effet que la tenue d'une assemblée générale intervenant pendant la période d'offre publique doit permettre aux actionnaires de se prononcer au cas par cas en disposant des éléments d'appréciation voulus sur des résolutions autorisant, en période d'offre publique, le rachat d'actions ou l'octroi de bons de souscription d'actions.



GOUVERNANCE

1. Composition du conseil d'administration d'AEROPORTS DE PARIS - ADP

Le conseil d'administration d'AEROPORTS DE PARIS – ADP comportera, à l'issue de l'assemblée générale un tiers de membres libres d'intérêts, en conformité avec les recommandations de l'AFG s'agissant d'une société contrôlée (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Philippe Pascal	PDG	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	53	FR	Nouveau	2029	1	0			
	Séverin Cabannes	Administrateur référent	Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	4	2029	0	2	P	M	M
	Pierre Cunéo	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	M	50	FR	3	2027	0	1			
	Cécile de Guillebon	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	63	FR	3	2027	0	3			
	Fayçal Dekkiche	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	83%	M	58	DZ	6	2029	0	1			
	Maire-Annue Donsimoni	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	63	FR	1	2029	0	1	M		
	Mouhsine Elketrani	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	55	FR	1	2029	0	1			
	May Gicquel	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	33%	F	39	FR	3	2027	0	1	M	M	M
	Jacques Gounon	Durée de mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	72	FR	17	2029	0	2		M	M
	Jean-Paul Jouvent	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	21	2029	0	1		M	M
	Fanny Letier	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	92%	F	46	FR	6	2029	0	2			
	Yves Pascart	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	43	FR	1	2029	0	1			
	Stéphane Raison	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	42%	M	54	FR	2	2027	0	1			
	Valérie Schorgeré	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	60	FR	4	2029	0	1			
	Perrine Vidalenche	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	68	FR	8	2027	0	1			
	Olivier Grunberg		Libre d'intérêts	100%	M	66	FR	3	2029	0	1	M		
	Sylvia Metayer		Libre d'intérêts	92%	F	65	FR	3	2029	0	4		P	P
	Predica rep. par Matthieu Lance	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	83%	M	56	FR	11	2029	0	5	M		
	Anne Hidalgo	Censeur												
	Didier Martin	Censeur												
	Valérie Péresse	Censeur												
	Pascal Doll	Censeur												



2. Spécificités

- Droits de vote double sous condition de détention de deux ans au nominatif mis en place depuis 2015.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination dotés d'une proportion suffisante d'administrateurs libres d'intérêts.
- Taux d'assiduité inférieur à 34% pour un administrateur et à 43% pour un autre membre du conseil d'administration.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

